

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :  
17 mai 2017

Dossier complet le :  
03 août 2017

N° d'enregistrement :  
2017-005030

**1. Intitulé du projet**

MESURES COMPENSATOIRES - Centre de Valorisation des déchets  
Pôle de Jamelles ECHILLAIS

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BARRAUD Vincent - Président

RCS / SIRET

251 1710 1618 7 000 112

Forme juridique

7354 - Syndicat Mixte

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boiseux d'une superficie totale de plus de 0,5 hectares	Boisement compensateur d'une surface totale de 2 ha 19 a 26 ca décomposé comme suit : 1ha 16 - 1ha 03 et 0ha 41 sur la commune d'Échillais (17)

**4. Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Dans le cadre de la construction d'un centre de valorisation des déchets  
soumis à autorisation préfectorale, en défrièvement de 1,28 ha  
de boisement mixte chênes verts / chênes pédonculés.

Avis Favorable de la DDTM pour mesures compensatoires.

Défrièvement sur la commune d'Échillais - reboisement  
sur la commune d'Échillais.

#### 4.2 Objectifs du projet

Parcelle AWO058 : Renforcement d'un corridor boisé  
4269 m<sup>2</sup>

Parcelle BA0063 : Elargissement de la ripisylve en bordure  
du canal de la Sèvre à la Charente  
10330 m<sup>2</sup>

- Renforcement de l'unité boisée de ce secteur
- Lieu propice au développement d'un boisement spontané

Parcelle BD (87 88-10-105) : Renforcement boisement à proximité Natura 2000  
11596 m<sup>2</sup>

- Ajout d'une bande en limite des grandes cultures

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Travailler et améliorer la structure des sols
- planter ~~selon~~ les recommandations de la DDIT, soit une densité initiale de 1200 plants/ha avec attestation sur l'origine et la qualité des plants.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien et suivi sur plusieurs années.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Validation des mesures compensatoires par la  
 DDTM le 31 mars 2017

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	2 ha 19 a 26 ca

4.6 Localisation du projet  
 Adresse et commune(s)  
 d'implantation

Echillais  
 AW 0058  
 BA 0063  
 BD 00087 p  
 00088 p  
 000104 p  
 000105 p

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project components and authorization date]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR 5412025
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terre végétale
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale d'une construction d'une ICPE et fait également l'objet d'un suivi dans le cadre du label "Grand site de France" il ne nous semble donc pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier expertise des mesures compensatoires  
Carnet DOTM validant les mesures compensatoires

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rochefort

le.

28/06/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus  
3 avenue Maurice Chupin  
47300 ROCHEFORT  
Tél. : 05 46 82 81 11  
contact@sil-dechets.fr  
SIRET : 251 710 687 00012

# EXTENSION DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS SUR LA COMMUNE D'ECHILLAIS (17)

## MESURES COMPENSATOIRES

Expertise de parcelles complémentaires de  
substitution proposées pour le reboisement

**Juillet 2016**

<b>EXTENSION DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS SUR LA COMMUNE D'ÉCHILLAIS (17)</b>		<b>MESURES COMPENSATOIRES</b> Expertise des parcelles proposées pour le reboisement
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL (SIL)</b> 3, avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT Tél : 05 46 82 17 83	
<b>ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>INDDIGO</b> 367, avenue du Grand Ariétaz 73024 CHAMBERY CEDEX Tél : 04 79 69 89 69 / Fax : 04 79 69 06 00 E-mail : inddigo@inddigo.com	
<b>CABINET ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT</b> <b>en charge de la réalisation du dossier</b>	<b>ADEV Environnement</b> 2, rue Jules Ferry 36300 Le Blanc Tél : 02 54 37 19 68 / Fax : 02 54 37 99 27 E-mail : contact@adev-environnement.com	
	<b>RÉALISATION :</b>	<b>François ROSE</b> Fonction : Chargé d'études ADEV environnement
	<b>RELECTURE &amp; VALIDATION :</b>	<b>Sébastien ILLOVIC</b> Fonction : Directeur ADEV Environnement
<b>VERSION</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET DE LA MODIFICATION</b>
<b>V1</b>	<b>26 février 2016</b>	<b>Version initiale</b>
<b>V2</b>	<b>25 juillet 2016</b>	<b>Prise en compte de parcelles supplémentaires pour la mesure compensatoire « reboisement »</b>

## SOMMAIRE

<b>Sommaire .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>4</b>
1.1. Contexte .....	4
1.2. Mesure compensatoire .....	7
1.3. Demande de substitution du choix initial du parcellaire par la DREAL .....	8
1.4. Synthèse et objet .....	8
<b>2. Diagnostic des parcelles proposées pour la compensation .....</b>	<b>9</b>
2.1. Parcelle AW0040 .....	9
2.2. Parcelle AW0051 .....	13
2.3. Parcelle AW0058 .....	15
2.4. Parcelle BA0063 .....	16
2.5. Parcelle BA0064 .....	18
2.6. Parcelles BD00087 ; BD00088 ; BD000104 ; BD000105 .....	18
<b>3. Synthèse .....</b>	<b>21</b>

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. CONTEXTE

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) regroupe les Communautés d'Agglomération du Pays Rochefortais et de Royan Atlantique, la Communauté de Communes Sud Charente, la Communauté de Communes de L'île Oléron, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, la Communauté de Communes Seudre et Arnould et la Communauté de Communes du canton de Gémozac.

Créé en 2005 et étendu en 2010, ces partenaires ont délégué au SIL leurs compétences en matière de traitement des déchets. Afin d'exercer sa compétence, le SIL possède, entre autres, une installation de valorisation énergétique située à Echillais et une installation de compostage située également à Echillais sur le même site. Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères.

En réponse au besoin grandissant de gestion des déchets, le SIL a envisagé une augmentation de sa capacité de traitement des déchets. Le principe du traitement retenu par le SIL repose sur la mise en œuvre d'un prétraitement des déchets associé à un traitement mécano-biologique de la matière organique et une valorisation énergétique des refus de traitement. L'ensemble des activités sera couvert et mis en dépression par une unité de traitement des odeurs. Le site de l'actuelle usine de valorisation énergétique du SIL à Echillais a été désigné pour accueillir les infrastructures nécessaires à ce projet. A ce titre, le 12 avril 2013, le SIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter auprès des services de l'état.

L'étude d'impact, jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter, a conclu dans la partie consacrée aux impacts du projet sur la faune et la flore, que le projet entrainera la destruction d'environ 1,28 ha de boisement mixte chêne vert/chêne pédonculé (cf. Figure 2).

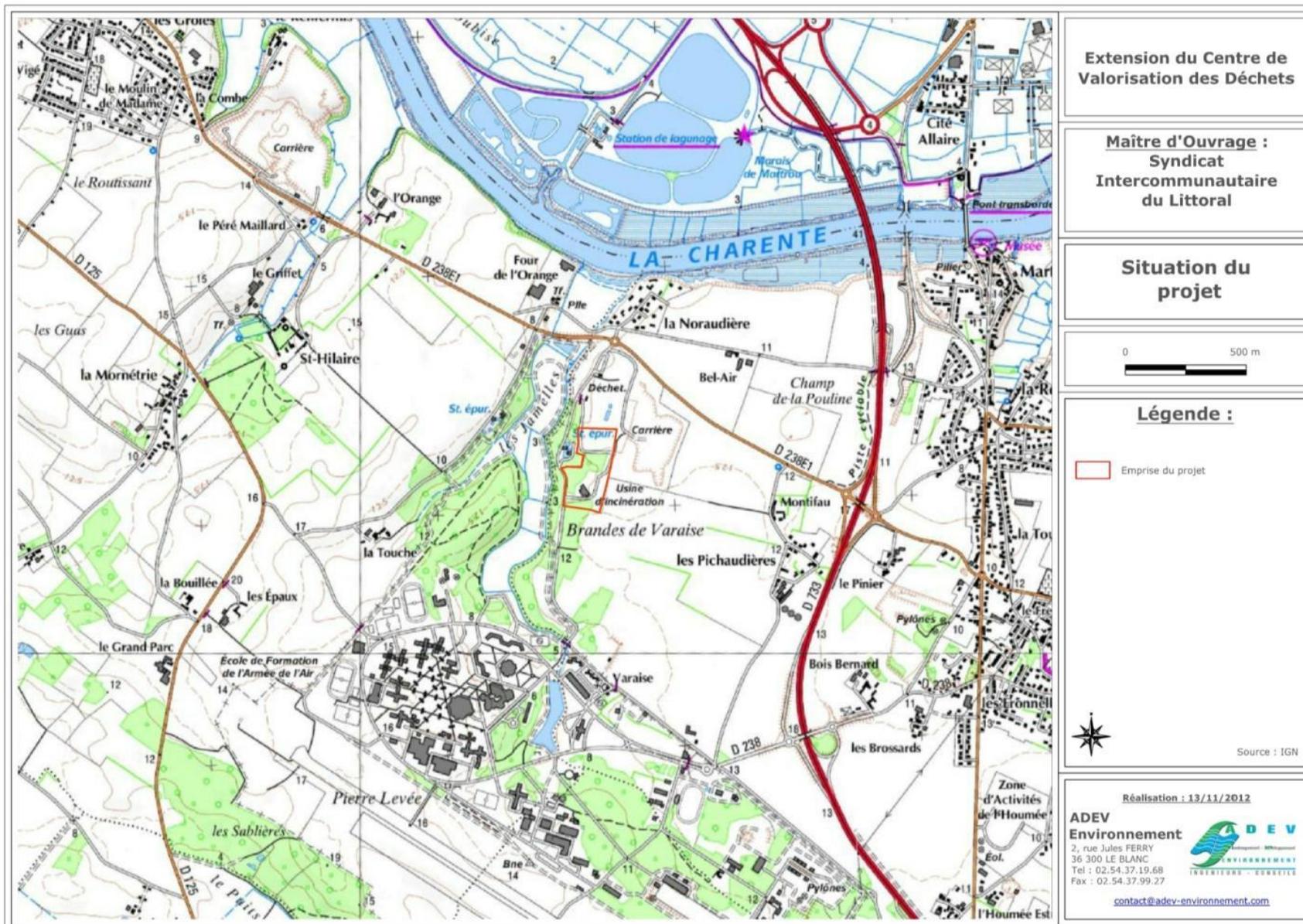


Figure 1 : Situation du projet



Figure 2 : Localisation des surfaces concernées par le défrichement

## 1.2. MESURE COMPENSATOIRE

Selon l'article 2 de l'Arrêté Préfectoral du 01 octobre 2013 portant Autorisation de Défrichement :

- ✓ en compensation du défrichement des parcelles identifiées sur la Figure 2, le SIL réalisera le boisement de terrain sur les parcelles suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle n°	Surface cadastrale (ha a ca)	Surface de reboisement (ha a ca)
Echillais	Les Jamelles	BD	74 et 76	3 ha 36 a 64 ca	1 ha 66 a

- ✓ La surface de ce boisement compensateur s'élève à **01 ha 66 a**. Les modalités techniques du boisement seront établies par le SIL et validées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avant réalisation des travaux du boisement compensateur.
- ✓ Les travaux du boisement compensateur seront réalisés dans un délai de trois ans suivant la date de réalisation de défrichement. La non réalisation de ces travaux dans le délai imparti entraine la remise en l'état des parcelles défrichées conformément à l'article L 341-9 du code forestier.

La localisation des parcelles 74 et 76 proposées pour le reboisement est précisée sur la figure ci-dessous :

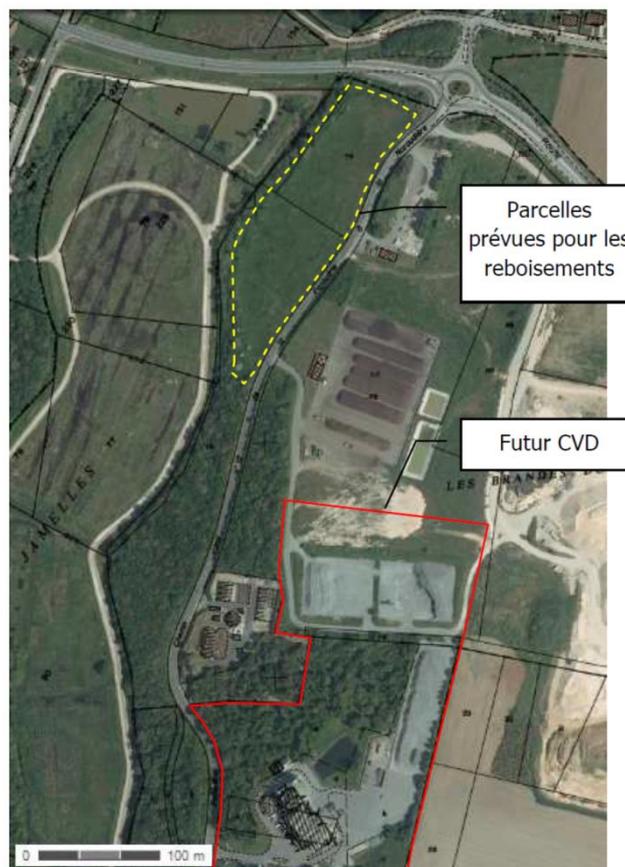


Figure 3 : Localisation parcelles initialement proposées pour le reboisement

---

### 1.3. DEMANDE DE SUBSTITUTION DU CHOIX INITIAL DU PARCELLAIRE PAR LA DREAL

Suite à l'arrêté préfectoral, une demande de substitution des parcelles initiales prévues pour le reboisement a été suscitée par la DREAL Poitou-Charentes étant donné la définition actuelle du parcellaire choisi : prairies situées en site Natura 2000 (ZPS FR 5412025 « Estuaire et basse vallée de la Charente » et ZSC FR 5400430 « Basse Vallée de la Charente ») faisant l'objet de mesures agro environnementales.

Cet élément a été pris en compte par le SIL et fait l'objet d'une démarche spécifique en relation et en concertation avec la mairie d'ECHILLAIS.

---

### 1.4. SYNTHÈSE ET OBJET

**L'objet du présent document est la réalisation d'un diagnostic de nouvelles parcelles proposées par la mairie d'Echillais destinées à compenser les surfaces déboisées dans le cadre du projet.**

## 2. DIAGNOSTIC DES PARCELLES PROPOSEES POUR LA COMPENSATION

La commune d'Echillais a proposé différentes parcelles pour accueillir les surfaces à reboiser (cf. Figure 6) :

- Parcelle AW0040 (3 092 m<sup>2</sup>) ;
- Parcelle AW0051 (4 421 m<sup>2</sup>) ;
- Parcelle AW0058 (10 002 m<sup>2</sup>) ;
- Parcelle BA0063 (19 803 m<sup>2</sup>) ;
- Parcelle BA0064 (2 937 m<sup>2</sup>).

Chacune de ces parcelles a fait l'objet d'un diagnostic afin de déterminer celles étant les plus favorables au reboisement. Les parcelles AW0040, BA0063 et BA0064 ont fait l'objet d'une visite le 24/11/2015. Les parcelles AW0051 et AW0058 ont été expertisées le 27/01/2016.

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO), met également à disposition du SIL, quatre parcelles de terrain pour partie, d'une superficie totale de 11 596,36 m<sup>2</sup> environ, au lieu-dit les Brandes du Château sur la commune d'Echillais, à prélever sur les parcelles cadastrées suivantes au lieu-dit les Brandes du Château :

- Parcelle BD00087 (1 526 m<sup>2</sup>) ;
- Parcelle BD00088 (10 078 m<sup>2</sup>) ;
- Parcelle BD000104 (1 442 m<sup>2</sup>) ;
- Parcelle BD000105 (69 521 m<sup>2</sup>)

### 2.1. PARCELLE AW0040

Cette parcelle d'environ 3000 m<sup>2</sup> se situe en limite est du bourg d'Echillais, près du lieu-dit « les Ouches », à proximité immédiate de zones cultivées. Elle correspond à une friche agricole, délimitée par une haie arbustive à l'est, et une haie où sont notamment présents deux chênes verts au nord.

- **Superficie** : 3 092 m<sup>2</sup>
- **Zonage PLU** : NI (zone naturelle réservée aux activités de loisirs, touristiques ou sportives)
- **Occupation du sol** : Friche agricole
- **Parcelle concernée par un espace boisé classé à conserver ou à créer** : Non
- **Avantage(s) du reboisement** :
  - Ajout d'un îlot boisé au nord-est de la commune, secteur dominé par les grandes cultures ;
  - Aucune perte de surface prairiale ;
  - Terrain favorable au développement de Chênes verts (présence de deux Chênes verts en limite nord de la parcelle).
- **Inconvénient(s) du reboisement** :
  - Perte d'habitat pour la faune en général, mais notamment pour les espèces d'oiseaux inféodées aux milieux semi-ouverts (Linotte mélodieuse, Fauvette grisette, Bruant jaune...). Dans un contexte de grandes cultures, les friches agricoles sont des habitats refuges pour ces espèces, notamment en période de reproduction.



Figure 4 : Photo de la parcelle AW0040 (vue d'ensemble)



Figure 5 : Photo de la parcelle AW0040

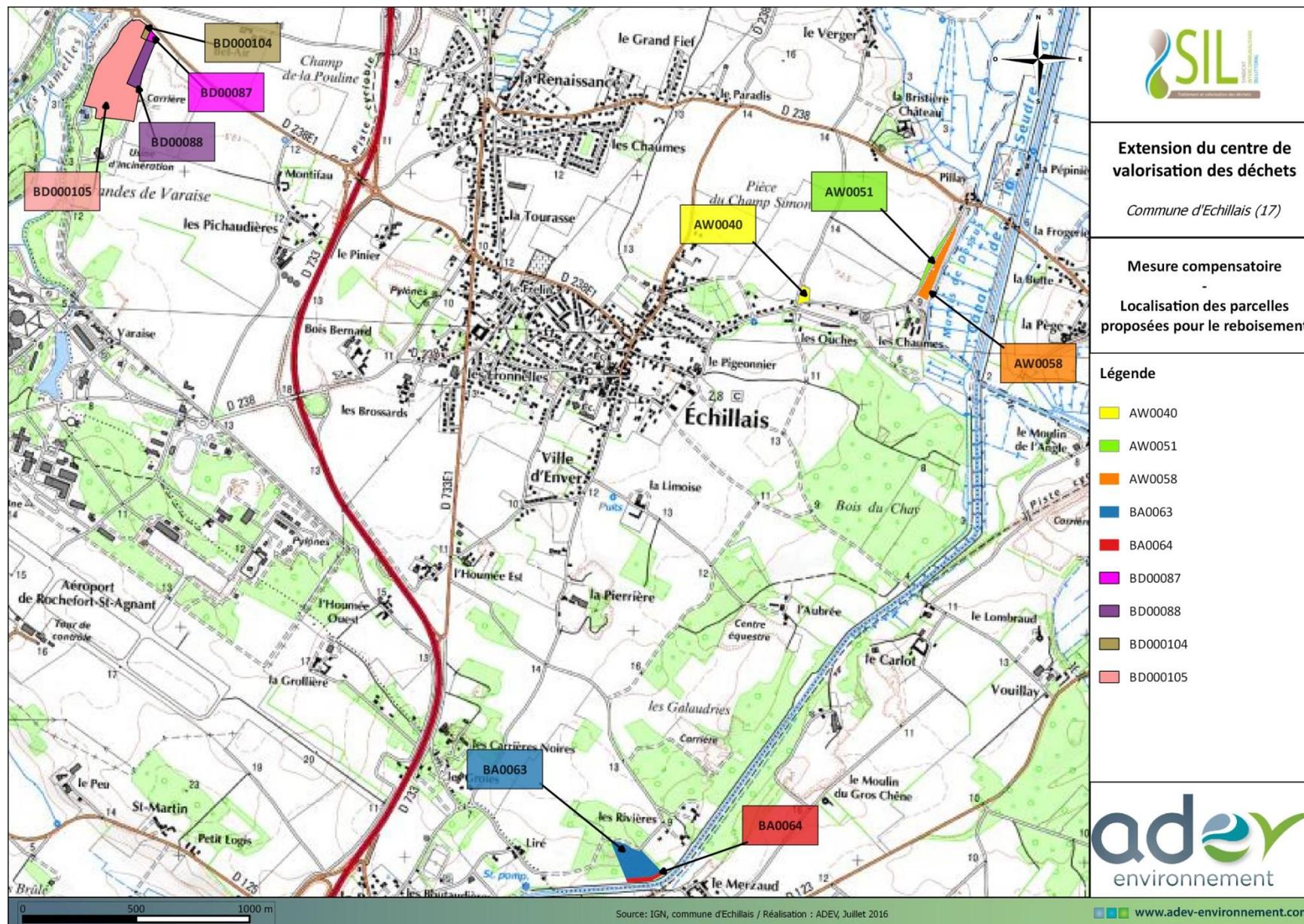


Figure 6 : Localisation des parcelles proposées pour le reboisement



Figure 7 : Situation de la parcelle AW0040

## 2.2. PARCELLE AW0051

Cette parcelle d'environ 4 500 m<sup>2</sup> se situe à l'est de la commune d'Echillais, le long du chemin de l'Arnout, entre les lieux dits « les Chaumes » et « Pillay ». Il s'agit d'une prairie comportant une faible partie boisée.

- **Superficie :** 4 421 m<sup>2</sup>
- **Zonage PLU :** A (zone agricole)
- **Occupation du sol :** Prairie (4 080 ha) et boisement (341 ha)
- **Parcelle concernée par un espace boisé classé à conserver ou à créer :** Non
- **Avantage(s) du reboisement :**
  - Ajout d'une bande boisée en limite des grandes cultures pouvant servir de corridor pour les espèces inféodées aux milieux boisés.
- **Inconvénient(s) du reboisement :**
  - Perte d'habitat pour les oiseaux des milieux semi-ouverts (Linotte mélodieuse, Fauvette grisette, Bruant jaune...). Dans un contexte de grandes cultures, les prairies sont des habitats refuges pour ces espèces, notamment en période de reproduction.



Figure 8 : Photo de la parcelle AW0051

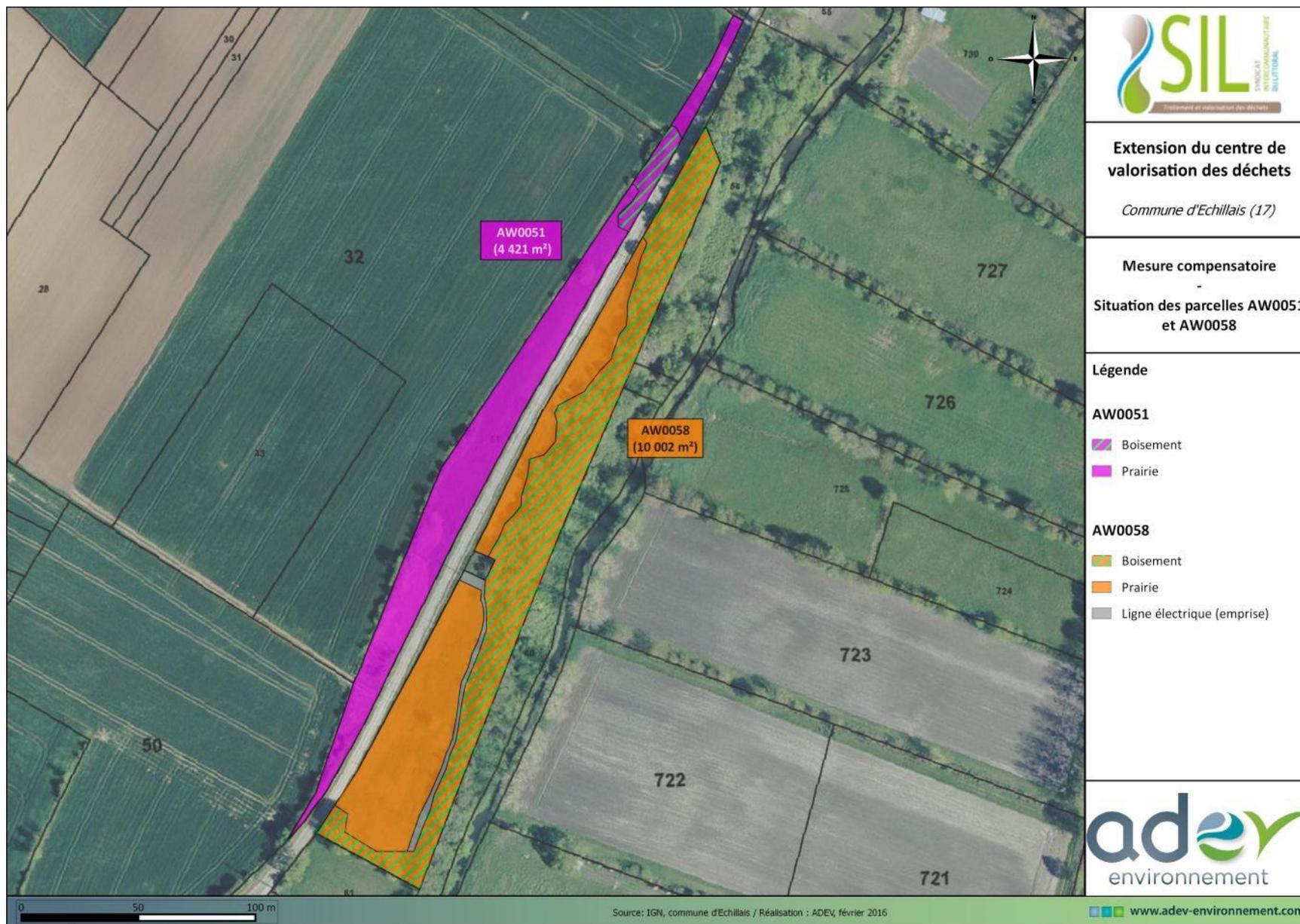


Figure 9 : Situation des parcelles AW0051 et AW0058

### 2.3. PARCELLE AW0058

Cette parcelle d'environ 10 000 m<sup>2</sup> se situe à l'est de la commune d'Échillais, entre le chemin de l'Arnoult et le Marais de Dessus (elle se situe à l'est de la parcelle AW0051). L'occupation du sol de la parcelle est partagée entre un boisement (côté est) et une prairie (côté ouest). Par ailleurs une ligne électrique basse tension traverse la partie sud de la parcelle où elle marque la séparation entre la zone boisée et la prairie (cf. Figure 9).

- **Superficie :** 10 002 m<sup>2</sup>
- **Zonage PLU :** NI (zone naturelle réservée aux activités de loisirs, touristiques ou sportives)
- **Occupation du sol :** Boisement (5 312 ha) et prairie (4 269 ha) – 421 m<sup>2</sup> ont été exclus en raison de la présence d'une ligne électrique qui traverse la partie sud de la parcelle.
- **Parcelle concernée par un espace boisé classé à conserver ou à créer :** Non
- **Avantage(s) du reboisement :**
  - Renforcement d'un corridor boisé entre les lieux dits « les Chaumes » et « Pillay ».
- **Inconvénient(s) du reboisement :**
  - Perte d'habitat pour les oiseaux des milieux semi-ouverts (Linotte mélodieuse, Fauvette grisette, Bruant jaune...). Dans un contexte de grandes cultures, les prairies sont des habitats refuges pour ces espèces, notamment en période de reproduction.



Figure 10 : Photo de la parcelle AW0058

#### 2.4. PARCELLE BA0063

Cette parcelle d'environ 19 800 m<sup>2</sup> se situe au sud de la commune d'Échillais, à proximité du Canal de la Seudre à la Charente. L'occupation du sol de la parcelle est partagée entre une partie boisée et une prairie (cf. Figure 12). Aussi, la partie boisée de la parcelle correspond à un Espace Boisé Classé (EBC) dans le PLU de la commune d'Échillais. Il a par ailleurs été constaté le jour de l'expertise la présence de remblais sur une partie de la parcelle.

- **Superficie :** 19 803 m<sup>2</sup>
- **Zonage PLU :** N (zone naturelle)
- **Occupation du sol :** Prairie (10 330 ha) et boisement (9 473 ha)
- **Parcelle concernée par un espace boisé classé à conserver ou à créer :** Oui
- **Avantage(s) du reboisement :**
  - Elargissement de la ripisylve en bordure du Canal de la Seudre à la Charente ;
  - Renforcement de l'unité boisée de ce secteur ;
  - Milieu propice au développement d'un boisement spontané.
- **Inconvénient(s) du reboisement :**
  - Perte d'une surface prairiale.



Figure 11 : Photo de la parcelle BA0063 et remblais

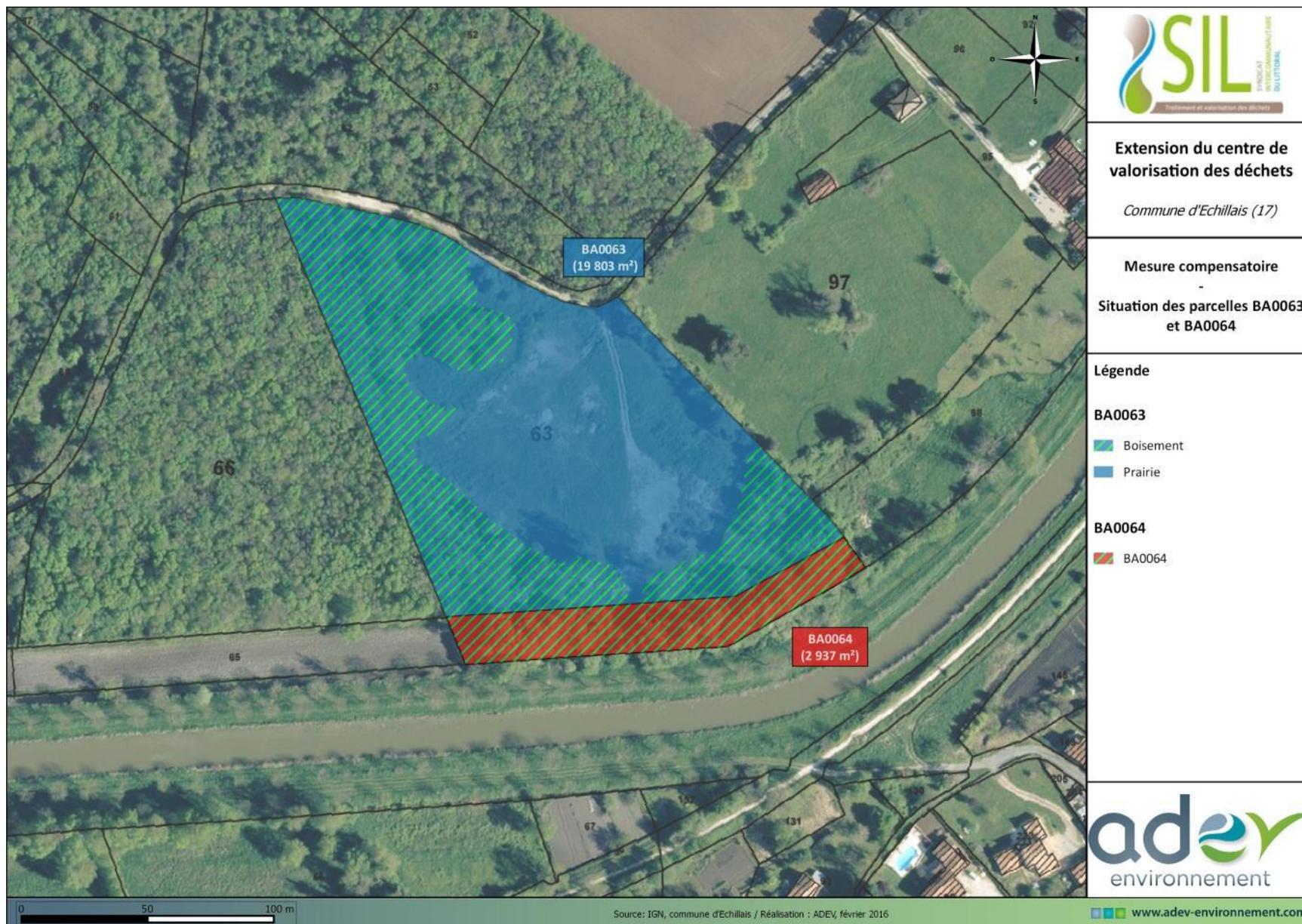


Figure 12 : Situation des parcelles BA0063 et BA0064

## 2.5. PARCELLE BA0064

Cette parcelle d'environ 2 937 m<sup>2</sup> se situe au sud de la commune d'Échillais, à proximité du Canal de la Seudre à la Charente. L'occupation du sol de la parcelle correspond à un boisement (cf. Figure 12 et Figure 13), elle ne présente donc aucun intérêt pour la mesure compensatoire.

- **Superficie :** 2 937 m<sup>2</sup>
- **Zonage PLU :** N (zone naturelle)
- **Occupation du sol :** Boisement
- **Parcelle concernée par un espace boisé classé à conserver ou à créer :** Non
- **Avantage(s) du reboisement :** Aucun (parcelle déjà boisée).
- **Inconvénient(s) du reboisement :** Parcelle déjà boisée.



Figure 13 : Vue aérienne de la parcelle BA0064

## 2.6. PARCELLES BD00087 ; BD00088 ; BD000104 ; BD000105

Ensemble de 4 parcelles d'une superficie totale de 82 567 m<sup>2</sup> situées au lieu-dit les Brandes du Château au nord ouest de l'agglomération d'Échillais. Ces parcelles sont situées à proximité immédiate du centre de valorisation des déchets d'Échillais. Ces parcelles ne sont pas boisées et le sol est nu. Sur ces parcelles une surface de 11 596,36 m<sup>2</sup> sera reboisée dans le cadre de cette mesure compensatoire.

- **Superficie totale :** 82 567 m<sup>2</sup>
- **Superficie à reboiser :** 11 596.36 m<sup>2</sup>

- **Zonage PLU** : Ug (zone naturelle)
- **Occupation du sol** : sol nu
- **Parcelle concernée par un espace boisé classé à conserver ou à créer** : Non
- **Avantage(s) du reboisement** :
  - Renforcement de l'unité boisée de ce secteur et notamment des continuités écologiques à proximité des sites NATURA 2000 (ZPS FR 5412025 « Estuaire et basse vallée de la Charente » et ZSC FR 5400430 « Basse Vallée de la Charente »);
  - Ajout d'une bande boisée en limite des grandes cultures pouvant servir de corridor pour les espèces inféodées aux milieux boisés.
- **Inconvénient(s) du reboisement** : Aucun



Figure 14 : Localisation de la zone à reboiser

### 3. SYNTHÈSE

Au regard des diagnostics effectués sur les 9 parcelles proposées pour accueillir la mesure compensatoire (une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous), 7 d'entre elles semblent plus favorables à un reboisement :

- BA0063 (10 330 m<sup>2</sup> disponibles) : Cette parcelle, en partie boisée, se situe en bordure du Canal de la Seudre à la Charente. Un reboisement permettrait ainsi d'élargir la ripisylve à cet endroit et de renforcer l'unité boisée déjà présente ;
- AW0058 (4 269 m<sup>2</sup> disponibles) : Cette parcelle, également partiellement boisée, se situe à proximité d'un corridor boisé existant. Le reboisement de la partie en prairie permettrait de renforcer ce corridor écologique ;
- AW0040 (3 092 m<sup>2</sup> disponibles) : Le boisement de cette parcelle permettrait l'insertion d'un îlot boisé à proximité des grandes cultures et évite la perte d'une surface prairiale supplémentaire.
- BD00087 ; BD00088 ; BD000104 ; BD000105 (11 596.36 m<sup>2</sup> disponibles) : ces parcelles dont le terrain est nu, sont situées à proximité du centre de valorisation des déchets d'Echillais et des sites NATURA 2000 (ZPS FR 5412025 « Estuaire et basse vallée de la Charente » et ZSC FR 5400430 « Basse Vallée de la Charente »)

**Ainsi, en considérant les parcelles BA0063, AW0058, AW0040, BD00087 ; BD00088 ; BD000104 ; BD000105 la surface disponible à reboiser atteint 2,92 ha, ce qui est supérieur à la surface minimum à compenser sur le plan réglementaire (1,66 ha).**

Parcelle	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Surface disponible à reboiser (m <sup>2</sup> )	Avantage(s) du reboisement	Inconvénient(s) du reboisement	Intérêt pour le reboisement
<b>AW0040</b>	3 092	3 092	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un ilot boisé près des grandes cultures ;</li> <li>- Pas de perte en surface prairiale ;</li> <li>- Terrain favorable au développement de chênes verts (présence de deux Chênes verts en limite nord de la parcelle).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte d'habitat (friche) pour la faune des milieux ouverts</li> </ul>	Modéré
<b>AW0051</b>	4 421	4 080	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un corridor boisé près des grandes cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte d'habitat (prairie) pour la faune des milieux ouverts</li> </ul>	Modéré
<b>AW0058</b>	10 002	4 269	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement d'un corridor boisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte d'habitat (prairie) pour la faune des milieux ouverts</li> </ul>	Fort
<b>BA0063</b>	19 803	10 330	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargissement de la ripisylve en bordure du Canal de la Seudre à la Charente ;</li> <li>- Renforcement de l'unité boisée de ce secteur ;</li> <li>- Milieu propice au développement d'un boisement spontané.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte d'une surface prairiale</li> </ul>	Fort
<b>BA0064</b>	2 937	0	-	Parcelle déjà boisée	Nul
<b>BD00087</b>	82 567	11 596.36	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'unité boisée de ce secteur et notamment à proximité des sites NATURA 2000 (ZPS FR 5412025 « Estuaire et basse vallée de la Charente » et ZSC FR 5400430 « Basse Vallée de la Charente »);</li> <li>- Ajout d'une bande boisée en limite des grandes cultures pouvant servir de corridor pour les espèces inféodées aux milieux boisés.</li> </ul>	Aucun	Fort
<b>BD00088</b>					
<b>BD000104</b>					
<b>BD000105</b>					



## **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – dossier 2017-5030**

### **Informations complémentaires**

#### **4- Caractéristiques sommaire du projet et 5- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation**

Dans le cadre de la construction d'un centre de valorisation des déchets du Pôle des Jamelles à Echillais, soumis à Autorisation Préfectorale, il y a eu un défrichage de 1,28ha de boisement mixte chênes verts et chênes pédonculés conduisant à des mesures compensatoires.

Ces mesures compensatoires ont été proposées à la DDTM qui a donné un avis favorable.

Le défrichage ayant eu lieu sur la commune d'Echillais, il a été proposé un reboisement sur cette même commune.

Le choix des parcelles a été fait dans un but de reboisement pérenne qui participera à l'intégration paysagère des installations dans leur environnement.

Un marché de maîtrise d'œuvre sera donc réalisé afin de réaliser ses boisements sur les surfaces choisies. Les objectifs seront :

- La caractérisation des terres de plantation afin de définir la nature des travaux préalables à la plantation, des essences, les conditions de plantation et leur suivi sur 4 ans.
- Le choix des essences en continuité des espèces déjà présentes à proximité et des contraintes.
- La favorisation des espèces à strates hautes sur les parcelles BD00087-88-104-105

Sur la parcelle AW0058 : Renforcement d'un corridor boisé sur une parcelle communale avec des essences de mêmes types que le espace boisé présent.

*La carte présentée en annexe superpose l'emprise de la zone humide et la parcelle cadastrale concernée par le projet.*

Sur la parcelle BA0063 : Elargissement de la ripisylve en bordure du canal de la Seudre à la Charente avec des espèces propices aux zones humides avec un renforcement de l'unité boisée présente sur ce même secteur. La volonté étant de privilégier le développement d'un boisement spontané. Ce reboisement permettra également de mettre en fin au stockage sur la parcelle de remblais.

*La carte présentée en annexe superpose l'emprise de la zone humide et la parcelle cadastrale concernée par le projet.*

Sur les parcelles BD00087-88-104-105 : Une route communale sépare ces parcelles de la zone Natura 2000. Elles ont été choisies car situées à proximité de du centre de valorisation des déchets du Pôle des Jamelles, elles jouxtent également la carrière d'extraction de calcaire Sauvaget, la plateforme de compostage, et la déchèterie intercommunautaire. Ce sont d'anciennes carrières partiellement remblayées. Le site sera retravaillé afin de permettre une amélioration de la structure du sol pour accueillir les plantations d'un espace boisé (mise à niveau du sol, apport de terre végétale et de matière organique issue de la plateforme de compostage). Sur ces parcelles, on privilégiera des espèces à strates hautes avec quelques espèces de strates basses pour créer un écran végétal devant les installations du centre de valorisation des déchets du Pôle des Jamelles.

*La carte présentée en annexe superpose l'emprise de la zone Natura 2000 et les parcelles cadastrales concernées par le projet.*

## **6- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

Le projet tiendra compte des incidences sur les zones humides puisqu'il sera planté des espèces déjà présentes sur site, et que l'entretien envisagé sur 4 ans permettra le développement d'un boisement spontané.



### Couches sélectionnées

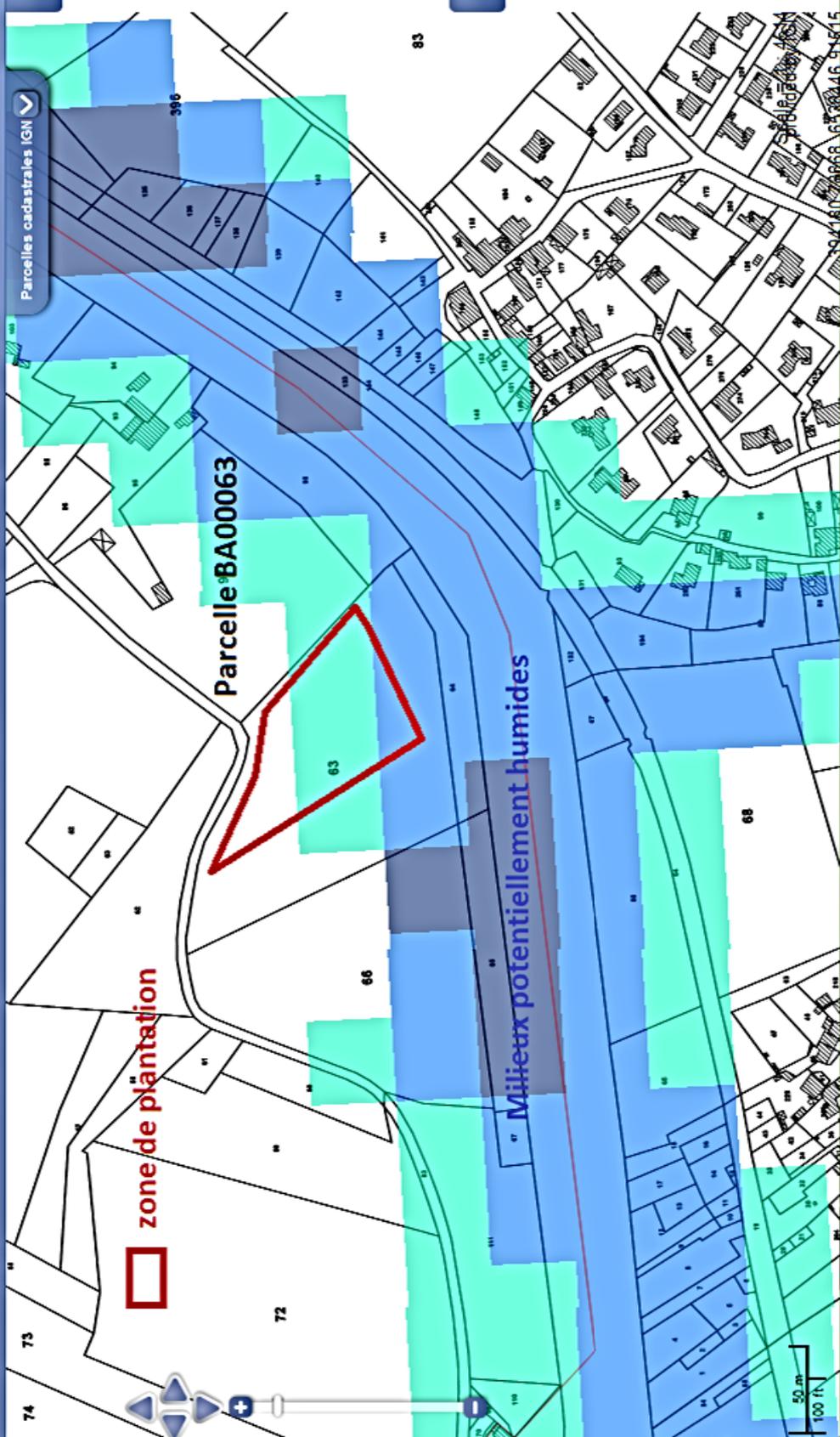
- Commune
- Commune
- Commune
- Source : 2015 - BD TOPO®
- Milieux potentiellement humides

Source : 2014 - UMIR SAS INRA-AGROCAMPUS OUEST

### Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- Limites administratives (6)
- France métropolitaine
- Région
- Département
- Arrondissement
- EPCI
- Commune
- Eau (24)
- Directive Cadre Eau (6)
- Hydrographie - BD Carthage (17)
- Limites Marées



Couches sélectionnées

Commune

Commune

Commune

Source : 2015 - BD TOPO®

Milieu potentiellement humides

Milieu potentiellement humides

Source : 2014 - UMR SAS INRA-AGROCAMPUS OUEST

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- Limites administratives (6)
  - France métropolitaine
  - Région
  - Département
  - Arrondissement
  - EPCT
  - Commune
- Eau (24)
  - Directive Cadre Eau (6)
  - Hydrographie - BD Carthage (17)
  - Limites Marées

# Nouvelle-Aquitaine : Autorité environnementale



Zones prédéfinies

Adresses

CHARENTE-MARITIME

ECHILLAIS

section

parcelle

Localiser

Espace NATURA 2000

parcelles BD00087-88-104-105



©GéoLimousin - ©IGN - ©Contributeurs OpenStreetMap